



Entretien professionnel, bonifications, régime indemnitaire... quelle GRH au MEEDDM ?

Pour nos organisations, l'entretien professionnel est la clé de la gestion des ressources humaines. De celui-ci dépend votre parcours professionnel et bien évidemment votre avenir ; parcours que nous revendiquons choisi et non prescrit de façon unilatérale. Aujourd'hui, notre ministère veut mettre en place tous les outils (régime indemnitaire : PFR, et mois de bonifications) qui sont intimement liés à l'entretien professionnel, tout cela sans lisibilité, du moins pour les premiers concernés.

A ce jour, nous ne connaissons que de manière très imparfaite, les objectifs recherchés par l'administration en matière de politique de GRH. Avec la pugnacité dont sont capables vos organisations syndicales pour votre défense, il a été possible d'arracher à la DRH une promesse d'information sur « quelle politique de GRH au sein du MEEDDM ? » dans le courant de l'année 2010.

Mais, l'administration continue d'agir dans la précipitation et remet en cause les acquis de 2007 relatifs à la bonification d'ancienneté ; acquis obtenus, d'un mois pour tous les agents bonifiables – dans la limite des dotations par corps - en raison des différentes réorganisations que nos services et donc les agents subissent et continuent à subir.

Notre départ du CTPM le 15 décembre 2009 (ordre du jour : évolution ARTT au MEEDDM) montre qu'il reste du chemin à parcourir pour un exercice serein du dialogue social ...

Les mois de bonifications non attribués correspondent à un montant de masse salariale non négligeable. Or, les agents n'ont pas à être le banquier de l'État !!!

En parallèle, l'administration s'est précipitée dans la brèche PFR (prime de fonctions et de résultats), sans avoir pris le temps de réaliser une étude d'impact pour les différents corps concernés (catégorie A administrative d'abord, puis B administrative puis les autres corps ...).

C'est pourquoi vos organisations syndicales (qui font front contre l'individualisation de la gestion et la perte de tous les repères collectifs) vous invitent à signer et à retourner cette lettre pétition individuelle pour demander :

- une véritable réflexion sur l'entretien professionnel et plus particulièrement sur la partie évaluation. Car indéniablement il existe une synergie entre l'entretien professionnel le régime indemnitaire et les mois de bonification.
- un moratoire sur la PFR, et la réalisation d'une étude d'impact.
- un mois de bonification pour toutes et tous, a minima, voire plus pour les corps dont la dotation le permettrait avec :
 - une information individuelle des agents
 - des voies de recours en CAP.

Monsieur le Secrétaire Général
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement Durable et de la Mer

Je soutiens les organisations syndicales CGT, CFDT et UNSA qui siègent au CTPM et dans les différents groupes d'échange ou réunions techniques sur les thèmes liés à la politique de GRH au MEEDDM, et la CFTC qui se joint à l'Intersyndicale dans le même objectif.

J'exige :

- une politique de GRH ambitieuse, cohérente, compréhensible, et motivante, gage d'avenir pour tous les agents
- une véritable réflexion sur l'entretien professionnel et plus particulièrement sur la partie évaluation en raison du lien étroit et évident entre l'entretien professionnel, le régime indemnitaire et les mois de bonification.
- un moratoire sur la PFR et la réalisation d'une étude d'impact en terme de GRH
- un mois de bonification pour toutes et tous, a minima, voire plus pour les corps dont la dotation le permettrait avec :
 - une information individuelle des agents
 - des voies de recours en CAP

Je dis NON :

- à l'individualisation des rémunérations et à la gestion atomisée des agents

Je dis OUI :

- à un parcours professionnel choisi qui s'inscrit dans une véritable politique de GRH de gestion des compétences
- à une augmentation des rémunérations pour tous et non seulement pour quelques uns.

Prénom Nom	Corps et Grade	Service/Département	Signature

À retourner signé par (fax ou mail) à : -
copie faxée soit à :

CGT – 01.40.81.83.16 ou sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net ou syndicat-cgt.ac@i-carre.net

CFDT – 01.40.81.24.05 ou cfdt.syndicat@i-carre.net

UNSA - 01.40.81.12.82 ou Bali.Unsa-ac@i-carre.net

CFTC - 01.40.81.24.38 ou syndicat.cftc.ac@i-carre.net